



**Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle  
Relations internationales

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 2 211 82 11  
Fax. +32 2 211 86 30

S4.pccb@afsca.be  
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1550729

Annexes

1

Date

11/12/2018

Objet :

**Newsflash 2018/53** - Produits d'origine animale pour la consommation humaine

## Qatar

À la suite de l'entrée en vigueur du système d'enregistrement nutritionnel du Qatar, le Qatar exige que toutes les entreprises exportant ou souhaitant exporter à l'avenir vers le Qatar, s'enregistrent auprès de l'autorité compétente de Qatar. Cette obligation d'enregistrement s'applique également aux produits que ces entreprises exportent / souhaitent exporter.

A partir d'**avril 2019**, l'exportation des produits destinés à la consommation humaine vers le Qatar ne sera plus possible sans que ces produits n'aient été enrégistrés au préalable.

En ce qui concerne les produits laitiers, cette date limite a été fixée au **31/12/2018**.

Le recueil d'instruction **RI.QA.00.01** (voir annexe) est publié sur le site web sous « Produits d'origine animale pour la consommation humaine ».

Dr. Jean-François Heymans  
Directeur général a.i.

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.